



Malgré l'enquête de l'OCDE, Teleperformance continue d'être un employeur irresponsable en France et à l'étranger

PARIS et NYON, Suisse, 10/12/2020— Plus de 11 mois après le début de la pandémie de Covid-19, les salariés de Teleperformance sont toujours confrontés à de graves risques professionnels et à un harcèlement antisyndical, selon une coalition d'organisations syndicales.

UNI Global Union, la fédération syndicale internationale des travailleurs des télécommunications, des technologies de l'information et des services, ainsi que ses syndicats affiliés français **CFDT - F3C**, **CGT-FAPT**, **CGT Fédération des Sociétés d'Etudes** et **FEC-FO** ont déposé, en avril, une demande auprès du Point de contact national français pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE, demandant à l'organisation d'enquêter sur les violations mondiales du droit des travailleurs à bénéficier d'un lieu de travail sûr au sein du géant de l'externalisation, ayant son siège à Paris.

Les syndicats signalent que depuis le dépôt de la plainte, l'entreprise continue de mettre les travailleurs en danger et de porter atteinte à leur droit à la représentation syndicale.

« Teleperformance a eu suffisamment de temps et reçu suffisamment de signalement des sérieux problèmes menaçant la santé des travailleurs en France et ailleurs, mais l'entreprise ne semble pas avoir la volonté ou la compétence pour les régler », a déclaré **Christy Hoffman, Secrétaire générale d'UNI Global Union**. « Les employeurs devraient considérer les syndicats comme des partenaires pour améliorer la sécurité des emplois et régler les problèmes de respect des droits humains. Il est regrettable que Teleperformance prenne les syndicats pour une menace ».

Par exemple, en France, les travailleurs ont un droit de retrait, à savoir le droit de se retirer de leur travail si leur vie ou leur sécurité est menacée. Teleperformance a refusé de payer les travailleurs qui ont exercé leur droit de retrait pendant la pandémie, obligeant les salariés des centres de contact à faire appel à un avocat et à engager une action en justice contre l'entreprise. Le coût est prohibitif - surtout lorsque les travailleurs doivent se passer de leur salaire - et la CGT travaille actuellement sur quelque 20 cas.

De plus, les salariés français en télétravail indiquent ne pas être payés lorsque leur accès à Internet est interrompu ou lorsque le logiciel de Teleperformance tombe en panne. L'entreprise est supposée rémunérer toutes les heures pendant lesquelles un travailleur est à disposition.

En Pologne, l'entreprise a injustement licencié deux militantes syndicales, Patrycja Stolarz, qui assure un soutien en langue allemande pour Amazon, et Zuzanna Hansen, spécialiste de la langue danoise sur un compte Microsoft.

P. Stolarz était la secrétaire-trésorière du syndicat, légalement reconnu en juillet, et était une employée exemplaire. En septembre, Mme Stolarz a été informée que son travail prendrait fin en raison de son statut de temps partiel, trois heures seulement après avoir participé à la première



réunion de négociation entre le syndicat et l'entreprise. Quant à Mme Hansen, elle a été l'une des organisatrices syndicales les plus actives lors de la formation du syndicat, et l'entreprise n'a pas encore fourni de raison à son licenciement.

Après ces deux licenciements, l'entreprise a annoncé qu'elle cherchait à pourvoir des postes correspondant aux comptes, à l'horaire de travail et aux compétences des employées licenciées. Après que Mme Stolarz ait dénoncé le caractère antisyndical de son licenciement, la société l'a menacée de poursuites judiciaires parce qu'elle avait "porté atteinte à la réputation" de Teleperformance.

Selon les syndicats français, « Il est inadmissible qu'une entreprise française comme Teleperformance donne une telle image négative à travers le monde et se permet de bafouer les principes même de la loi française sur le devoir de vigilance des firmes multinationales. Il est intolérable que les salariés soient maltraités en France ou ailleurs ! »

La procédure devant l'OCDE est toujours en cours, et les syndicats ne sont pas en mesure de fournir des informations supplémentaires sur son état d'avancement.